



SECTION
DES
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 aux CAP des 6 et 7 Novembre 2017

Monsieur le Président,

Face aux attaques incessantes dont font l'objet les fonctionnaires, **FO-DGFIP64** rappelle son attachement à la liste d'aptitude partie intégrante du Statut de la Fonction Publique.

La DGFIP fait l'objet, depuis plusieurs années d'un « dépeçage » en règle, restructurations, suppressions d'emplois (1600 emplois supprimés en 2018 soit 97 % pour la DGFIP alors qu'elle ne représente que 6 % des effectifs de la Fonction Publique).

Les plans de qualification dérisoires, les manques en moyens matériels et humains font que nos collègues souffrent cruellement au quotidien, ne tenant que par leur conscience professionnelle.

PPCR «le plus petit commun des rémunérateurs » n'apportera pas un quelconque correctif à cette situation. En effet, cette réforme non financée à hauteur de 4 à 5 milliards jusqu'en 2020, dixit M Darmanin, conjuguée à l'augmentation de la CSG contribue à la précarisation financière de nos collègues.

Sous prétexte d'égalité avec le secteur privé, les fonctionnaires n'en récoltent que des désagréments sans percevoir une once de progrès.

Pire, à terme, cette réforme induira une mobilité forcée et une concurrence accrue entre les agents quant à la rémunération dite « au mérite ». Elle prend ici toute sa dimension, si, à terme le Préfet de Région devient le « manager » en matière d'emplois.

En effet, PPCR consacre d'ores et déjà la mise en place de passerelles entre les trois versants de la Fonction Publique et a aussi pour objectif, à terme, l'instauration de corps interministériels susceptibles de remettre en cause les statuts particuliers de corps, pour tendre vers un statut unique niant ainsi les spécificités de chaque secteur.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP locale, vous comprendrez aisément, Monsieur le Président, au vu des arguments développés infra, que les attentes des agents sont très importantes.

FO-DGFIP64 dénonce, une fois de plus, la publication de la liste des "excellents" avant la tenue de la CAP locale.

Par ailleurs, cette diffusion fragilise les collègues « laissés pour compte » qui depuis des années se perdent au fil des « jurisprudences » diverses et variées instaurées par les différentes Directions Locales.

M le Président, vous avez instauré des règles très précises et pris des engagements sur certains dossiers.

Les représentants **FO-DGFIP64** en prennent acte et se montreront très vigilants sur les dossiers de collègues dont les qualités professionnelles sont indissociables d'une promotion de grade.

Par ailleurs nous aimerions connaître le nombre de promotions pour le département.